

Section du Pas de Calais

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local du 17 octobre 2013

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 17 octobre 2013. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 13 h 40. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Christelle GALLET et le secrétariat - adjoint par Solidaires SNUI 62 en la personne de M. Rousseau.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUI Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62
- ☞ C G T DGFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Approbation des procès verbaux des CTL des 11 avril et 13 juin 2013
- 2 Bilan campagne IR 2013 et information sur la campagne recouvrement
- 3 Bilan de la mise en place de la caisse conjointe entre la Paierie départementale et Arras-Banlieue
- 4 Opérations immobilières
- 5 Nouvelle campagne DUERP 2014
- 6 Bilan des entretiens professionnels
- 7 Plan complémentaire de formation
- 8 Questions diverses

Compte rendu de vos représentant(e)s
Martine Hennequin
Stéphane Royer
Gabriel Gaillard

CFTC DGFIP 62 au C T L
DDFiP comptabilité
Arras – Diderot 1^{ère} BDV
E M R 62 C D F P Ardres

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER
<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11 cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

Incident très grave sur le site de Lens.

Avant l'ouverture officielle de ce C T L, Le Directeur Départemental a souhaité informer les Organisations syndicales présentes des graves incidents qui se sont passés hier sur le site de Lens. **Sage décision**, car **CFTC DGFIP 62 avait décidé d'évoquer en long, en large et en travers ce qui c'est passé le 16 octobre 2013 à Lens**. La direction n'a fait que prendre les devants.

Explications : 2.800 lettres de saisies ont été envoyées le 15 octobre aux redevables lensois, datées du 27 octobre, et cela, en pleine finalité de l'échéance de taxe foncière. Ce qui devait arriver est malheureusement arrivé. Et une gigantesque affluence de public survolté s'est rendu dans les locaux du site de Lens. Le personnel d'accueil, nos collègues qui sont hélas toujours en première ligne, ont été littéralement submergés. Le hasard a voulu que le Président CFTC DGFIP national, M. Rachid Azzoug, soit présent sur le site de Lens. En accord avec le Secrétaire Départemental CFTC DGFIP 62, il a donc immédiatement informé le Directeur Départemental de la DDFIP de la gravité extrême des incidents en cours qui risquaient de tourner à l'émeute... La direction, et il faut reconnaître sa réactivité, a réagi immédiatement, en envoyant le plus rapidement possible une équipe sur place chargée de régler au mieux ce problème très risqué. Le site de Lens a été fermé à 10 h 30, pour que les collègues d'accueil puissent s'occuper sereinement du public ayant pénétré dans les locaux. CFTC DGFIP 62 ne met nullement en cause le ou la responsable de cette aberration. C'est le problème de la Direction, qui devra pendre acte de cette gravissime affaire pour ne pas recommencer dans l'avenir. Une fois de plus, nos collègues chargés de l'accueil se sont retrouvés en Première ligne, et CFTC DGFIP 62 tient à saluer ici leur professionnalisme exceptionnel. La direction maintiendra sur place l'équipe chargée de gérer l'affaire jusqu'à vendredi. Ce problème, malheureusement, risque de devenir récurrent dans ces fameux « Grands Sites » créés par la DGFIP.

1°: Approbation des procès verbaux des CTL des 11 avril et 13 juin 2013

Les procès verbaux de ces 2 CTL n'appelant de notre part aucune modification, CFTC DGFIP 62 a donc voté pour leur approbation.

2°: Bilan campagne IR 2013 et information sur la campagne recouvrement

La Direction nous informe que de par l'importance des moyens mobilisés, de par la diversité et le volume des publics accueillis, la campagne de souscription des déclarations de revenus demeure un moment de rencontre privilégié entre notre administration et ses usagers. Elle démontre notre capacité à les accompagner dans l'accomplissement de leurs démarches que ce soit en réception physique, téléphonique ou par le biais des outils dématérialisés comme les BALF, GAÏA et le dispositif SCROUP. Au-delà du temps fort qu'elle constitue pour une collectivité de travail importante, cette campagne traduit très concrètement la qualité de service que la DGFIP se doit d'apporter à ses usagers : rapidité et fiabilité des informations délivrées, pluralité d'accès à l'information, conditions d'accueil optimales. CFTC DGFIP 62 partage totalement cette opinion, mais regrette que les agents chargés de l'accueil ne soient pas reconnus et indemnisés à la hauteur des difficultés liés à la complexité de l'accueil.

A noter que la campagne de réception papier 2013 s'est déroulée sur 26 jours ouvrés. Au sein des SIP, 69% des usagers ont été renseignés dans le cadre de l'accueil généraliste. S'agissant de l'accueil téléphonique, les SIP ont renseigné 79 903 usagers (47 410 appels décrochés au sein des SIP et 32 493 au plateau téléphonique) contre 71 614 en 2012. Les trésoreries ont, quant à elles, traité 2 193 appels contre 6 878 en 2012. Les SIP ont reçu et traité 10 496 demandes d'usagers par courriels contre 8 106 demandes en 2012, soit une augmentation de 29,48%. 783 272 déclarations papier ou internet ont été intégrées dans ILIAD au 30 août 2013, date de la troisième émission, contre 779 166 au 31 août 2012.

CFTC DGFIP 62 tient donc une fois de plus à souligner que lorsque les tâches augmentent, le personnel ne suit pas cette augmentation, bien au contraire ! Malgré les suppressions d'emplois, il faut constater que les collègues chargés de l'accueil reçoivent chaque année de plus en plus de contribuables. CFTC DGFIP 62 tient donc à saluer leur professionnalisme.

A noter également qu'au 4 juillet 2013, 674 usagers ont déclaré l'ISF au moyen de la 2725 (pour mémoire en 2012, 425 usagers ont déclaré l'ISF par 2725) et 2 283 usagers sur la 2042 C (pour mémoire en 2012, 2 346 usagers). Au total, et au 4 juillet, le département comptait donc 2 957 usagers soumis à ISF contre 2 771 en 2012.

3°: Bilan de la mise en place de la caisse conjointe entre la Paierie départementale et Arras-Banlieue

La caisse commune a été mise en place le 1er mars 2013. Sur la période écoulée, les mouvements financiers uniquement « Paierie Départementale » ont représenté un montant de 74.545 euro en dépenses et 95.230 euro en recettes. La direction reconnaît certains aspects positifs, tels selon elle, les excellentes relations entretenues entre les deux services impactés ont permis de mettre en place progressivement le nouveau dispositif et d'accompagner tant les régisseurs que les usagers dans leur démarche. Selon la direction il convient de constater depuis quelques mois, une augmentation de la fréquentation au niveau du guichet. Cette évolution est due à un renvoi systématique à la caisse d'Arras Banlieue de personnes détenant des secours. A la demande de la chef de poste d'Arras municipale, le Conseil général a, pour tenir compte de la mise en place de la caisse unique, modifié le timbre apposé sur les courriers. Pour autant, si les bénéficiaires de secours de l'agglomération ont vocation à se présenter au guichet d'Arras Banlieue, ceux de la ville d'Arras peuvent être reçus par la Trésorerie d'Arras Municipale. Cette possibilité semble avoir été perdue de vue. De même, il est avéré que les usagers qui souhaitent effectuer des paiements simples sont renvoyés au guichet d'Arras Banlieue alors même que les versements peuvent être effectués après de tout guichet du département.

Pour CFTC DGFIP 62, la création de cette caisse commune n'était pas une bonne chose pour les collègues concernés. De plus, on peut sérieusement s'interroger sur l'utilité d'avoir opéré de tels changements, dans la mesure où les services d'Arras Banlieue vont certainement très prochainement déménager vers le Bâtiment Foch, selon le point 4 de ce CTL.

4°: Opérations immobilières

La Direction nous informe de son projet consistant à installer, en 2014, les trésoreries d'Arras Banlieue et d'Arras municipale au rez-de-chaussée de la Direction, immeuble Foch. Cette opération permettrait :

- la résiliation du bail conclu pour les locaux occupés par la Trésorerie d'Arras municipale (49 611 €),
- la vente de l'immeuble dans lequel est installée la Trésorerie d'Arras Banlieue (soit une économie de loyer budgétaire un peu supérieure à 30 000 €). La valeur vénale de l'immeuble a été estimée à 300 000 € en début d'année 2011.
- la réalisation d'économies sur les coûts de fonctionnement de la Trésorerie d'Arras Municipale qui s'élèvent à près de 13 000 € et 11 000 € pour Arras Banlieue

La Direction nous a fourni l'étude ci-dessous concernant les services impactés et les transferts envisagés.

Services	Effectif	Situation actuelle			Situation projetée		
		Immeuble	Etage	surface m ²	Immeuble	Etage	surface m ²
Arras Mun.	6	Vert Galant	R00	330	Foch	R00	100
Arras Banlieue	10	Crinchon	R00	151	Foch	R00	142
Dépôts de fonds	10	Foch	R00	130	Foch	R+4	147
Produits divers	7	Foch	R00	80	Foch	R+4	85
MMR	5	Foch	R+4	81	Brassart	R+3	71
Audit	10	Foch	R+4	129	Brassart	R+1	117
Division BIL	6	Brassart	R+3	154	Brassart	R00	131

A noter que la caisse serait unique à l'ensemble des postes comptables du site. Pour CFTC DGFIP 62, ce projet ne prend en compte uniquement des données de restrictions budgétaires, sans se préoccuper nullement des conséquences que ce déménagement peut avoir sur les agents concernés, même si elle nous a affirmé que c'était sa priorité première... De très nombreuses questions vont se poser :

- Les locaux seront-ils assez grands et assez confortables pour les agents, (avec ce qui va « avec » au niveau sanitaire et cafétéria)
- La caisse commune du bâtiment Foch sera certainement très importante. Il y aura plus de 300 régies.
- Les collègues concernés ont-ils été informés.
- Cette liste n'est nullement exhaustive, au passage, car d'autres problèmes peuvent se présenter.

De plus, un grave problème va apparaître concernant les agents d'entretien des locaux du Vert Galant et du Crinchon. En effet, selon la direction, : « moins de m² à nettoyer = moins d'emplois »

5°: Nouvelle campagne DUERP 2014

CFTC DGFIP 62 tient à souligner que, évaluer et prévenir les risques professionnels, c'est certes très bien, mais qu'il est encore mieux de les supprimer purement et simplement. **Cela éviterait de les évaluer et de les prévenir.** La Direction nous informe donc que la campagne 2013 / 2014 de recueil des risques professionnels débutera en octobre 2013 pour s'achever au plus tard au mois de mars 2014. Une réunion avec les organisations syndicales devrait avoir lieu au cours du mois de novembre 2013.

6°: Bilan des entretiens professionnels

En préambule, la Direction reconnaît que l'outil EDEN-RH ne permet pas, dans sa conception actuelle, la restitution d'informations détaillées d'attribution des réductions d'ancienneté combinant le grade, la nature de service, la durée de temps de travail. L'administration centrale a été informée de cette impossibilité de dresser un bilan détaillé de la campagne d'entretien professionnel 2013. **CFTC DGFIP 62 ne dira qu'une seule chose : Ah, BRAVO !**

CFTC DGFIP 62 communique donc dessous quelques éléments chiffrés concernant les entretiens professionnels. **Sans plus de commentaires, car, nos commentaires, nous les avons fait et très largement au cours des CAP de recours en notation du mois de septembre.**

Nombre d'agents évalués		
Grade	Nombre	Pourcentage
Inspecteur échelon variable	201	12,80 %
Inspecteur échelon terminal	29	1,90 %
Contrôleur échelon variable	698	44,40 %
Contrôleur échelon terminal	4	0,30 %
Géomètre échelon variable	21	1,30 %
Géomètre échelon terminal	1	-
Agent échelon variable	348	22,20 %
Agent échelon terminal	252	16,00 %
AST échelon variable	17	1,10 %
Totaux	1.571	100,00 %

Le nombre de refus d'entretien est de 5 dont 4 contrôleurs à échelon variable et 1 agent à échelon terminal. 5 mentions d'alerte et 1 pénalisation ont été octroyées, terminologie utilisée par la Direction. **CFTC DGFIP 62 préfère dire « infligées » !!! En effet, on octroie quelque chose de bon, mais on inflige une punition .** Pour la campagne 2013 de l'entretien professionnel, le Directeur Départemental a décidé de ne mettre en réserve que des réductions d'un mois. Il y aura de ce fait plusieurs recours en CAP Nationale.

7°: Plan complémentaire de formation

La direction nous fait part du plan complémentaire qui tient compte :

1°: des axes de formation du PNF 2013 : au titre du dernier quadrimestre 2013, le service a positionné 8 formations inscrites au PNF 2013.

2°: des besoins individuels recensés dans le cadre de l'entretien professionnel organisé au début de l'année 2013 : lors de la dernière campagne, la quasi totalité des chefs de service ont servi l'application GASEL permettant le recensement des besoins de formation. 934 agents ont sollicité au moins une formation. 1464 besoins ont ainsi été exprimés (formations nationales, inter-régionales, locales, existantes ou à mettre en place)

3°: des besoins des agents nouvellement affectés dans un service

En complément , le service de la formation professionnelle a demandé aux chefs de service de recenser les besoins de formations afin d'accompagner chaque agent quelque soit son grade dans ses nouvelles fonctions. Tous ces besoins ont été intégrés dans le plan de formation complémentaire. Le bilan du plan de formation (1/09/2012 au 31/12/2013) sera présenté lors d'un CTL en début d'année 2014.

QUESTIONS diverses de CFTC DGFIP 62	Réponse de la Direction
Possible fusion du SIP et du SIE d'Arras Ouest. Voir plus bas Annexe 1	Aucune fusion n'est à ce jour prévue.
Suppression de poste aux Services Financiers de la Direction. Voir plus bas Annexe 2	Une magnifique réponse du style « flou artistique » ... Nous vous avons entendu, mais nous ne vous écoutons pas ! Pour résumer, aucun agent ne quittera le service de manière forcée, sauf ceux qui devront le faire. Comprenez qui pourra.
Cellule téléphonique pour la période d'échéance TH sur 15 jours. Voir plus bas Annexe 3	Un bureau doté d'un ordinateur, d'un téléphone et d'une imprimante sera mis à disposition de la cellule pendant la période concernée.
Situation du Service Produits Divers : CFTC DGFIP 62 lance un appel au secours. Voir plus bas Annexe 4	La direction prend acte pour l'avenir, mais selon elle, actuellement tout va bien. C'est particulièrement rassurant !!! Une fois de plus, je vous entends, mais, je ne vous écoute pas...

Annexe 1 Fusion SIP d'Arras Ouest et SIE d'Arras Ouest

Les agents s'interrogent sur une possible fusion du SIP et du SIE d'Arras ouest, à l'occasion du départ de M. CHOTEAU, responsable du SIP d'Arras Ouest en février 2014.

Annexe 2 Suppression de poste aux services Financiers de la Direction

Les Services des dépôts et services financiers perdent la compétence de traitement des chèques déposés sur des comptes ouverts à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de dépôt de fonds au Trésor (DFT) le 14 octobre.

Lors d'un précédent CTL, CFTC DGFIP 62 avait posé la question de savoir combien de postes seraient supprimés et de quelle façon. La direction nous avait répondu : « **deux et sur la base du volontariat** »

Au 1^{er} septembre un cadre B a été muté, un cadre C, nommé cadre B par liste d'aptitude, a quitté le service et 1 agent, cadre C, a été muté dans le service.

Combien de postes reste-t-il encore à supprimer dans ce service ? Selon le chef de service, deux agents seraient encore en surnombre. Tous les agents, ont eu un entretien avec M.Morneau, chef de service, **SAUF 1 agent**. Il semblerait également que ces deux agents soient écartés des formations prévues pour l'évolution de l'application GEODE.

De nombreuses rumeurs circulent dans le service : tous les agents sauf ceux concernés semblent déjà bien au courant du sort qui sera réservé à ces agents.

CFTC DGFIP 62 souhaite que la Direction confirme que le départ d'agent(s) en surnombre se fera bien sur la base du volontariat et qu'aucun agent ne subira de pression, comme cela semble être le cas en ce moment.

Annexe 3 Cellule téléphonique pour la période d'échéance TH sur 15 jours

Certains SIP de notre département vont expérimenter cette année la mise en place d'une cellule téléphonique pour la période d'échéance TH sur 15 jours. La mise en place de cette cellule se fera vendredi 8 novembre et elle sera active jusqu'au Vendredi 22 novembre... CFTC DGFIP 62 souhaite connaître les conditions dans lesquelles les agents chargés de cette cellule effectueront leur mission... Bureau, téléphone, imprimante (indispensable). De plus, certains services déjà littéralement submergés risquent, avec ces nouvelles tâches, de couler définitivement

Annexe 4 **Situation du Service Produits Divers**

Lors du CTL du 13 juin, vous nous avez présenté les nouveaux circuits de gestion de la Taxe d' Aménagement du Territoire, ancienne taxe d'urbanisme. Vous promettiez d'être attentif à l'accroissement de la charge de travail dans le service des Produits Divers et vous étiez engagé à affecter, tout le renfort nécessaire.

CFTC DGFIP 62 a fait un point sur la situation le 10 octobre.

Au 31 décembre 2012, le service des Produits Divers avait pris en charge, au titre de l'exercice courant, 2 900 titres de perception.

Au 10 octobre, il en a pris en charge 6 080, soit plus du double. Au rythme de cet accroissement, c'est 10 000 titres qui seront émis d'ici la fin de l'année (les émissions de titres ont commencé tardivement)

Sur ces 6 080 titres de perception, seulement 700 ont vocation à être encaissés par le centre d'encaissement, les autres le seront manuellement par le service . Et encore 700 titres c'est dans un monde idéal, à supposer que les redevables ne demanderont pas de délais, voire n'enverront pas le chèque ou le virement directement au service Produits Divers.

Ce service a aussi fait face, en juillet 2013, à la mise en place de la majoration de 10% sur les titres émis à compter de janvier, alors que ces pénalités n'étaient jusqu'alors, pas applicables aux produits divers du budget, étranger à l'impôt. Le service fait face à vague déferlante d'appel téléphonique. Les demandes de délais se multiplient. Cette année, ce service ne gère encore aucun contentieux : la réforme de la Taxe d'aménagement étant récente.. Mais dès l'an prochain, il va aussi se multiplier. Certes un membre de l'ERR est venu en renfort en septembre et en octobre(venant aussi en compensation d'un congé maladie) mais ce renfort ne sera pas permanent.

Dans les documents que vous nous avez fournis pour le CTL de ce jour, vous évoquez la possibilité d'un déménagement de ce service au 4ème Etage. Une contrainte de plus

CFTC DGFIP 62 lance un appel au secours : Ce service est au bord de l'asphyxie ! Il ne pourra plus tenir longtemps à ce rythme.